

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2009

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Ferdinand,
tenue le 14 septembre 2009, à 19h30, à la salle
communautaire, 606 rue Principale.**

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers et Guylaine Blondeau, conseillère, formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont également présents : Mike Gagnon, contremaître des travaux publics et Mathieu Hébert, responsable des loisirs.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
 - Bâtiment St-Julien
 - MRC de l'Érable
- F) 1^{re} période de questions
- Pause
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Demande de COSODÉLO
 - Rémunération du personnel électoral
 - Réserves financières
 - Demande Club des Motoneigistes
 - Adhésion Tourisme Centre-du-Québec
 - Contrat de service (bibliothèque)
 - Nouvelle rue municipale
 - Soumissions entretien d'hiver des chemins
 - Entente avec Irlande (entretien d'hiver des chemins)
 - Budget supplémentaire OMH
 - Projet de politique : Mesures incitatives pour le secteur résidentiel (CDPE)
 - Invitation de la Maison des Jeunes
 - Réclamation Bell Canada
 - Demande d'appui Sylvie Lessard (CPTAQ)
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

2009-09-259 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-260 Intersersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser le maire à intervertir les

points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-261 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009 et une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 31 août 2009, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009 et le procès-verbal de la séance spéciale du 31 août 2009 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-262 Rapport du responsable des loisirs

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport d'activités d'août 2009 tel que présenté par Mathieu Hébert, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-263 Demande à l'Agence de santé et de services sociaux

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Bernard Barlow et résolu de demander à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec de se prononcer sur l'Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relative au Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable préparée par SNC-Lavalin en février 2009 (projet 605576). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les ± 130 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2009-09-264 Suspension de la séance

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu de suspendre la présente séance à 21h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-265 Reprise de la séance

Tous les membres du conseil présents avant la pause formant toujours quorum, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 21h40. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-266 Prévisions de sorties

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
G. Garneau	TARA	Thetford Mines	2009-09-22

2009-09-267 Appui à COSODÉLO

Attendu que l'ex-hôpital St-Julien est situé sur notre territoire et que tous les projets socio-économiques de

développement qui pourraient s'y implanter pourraient avoir des effets bénéfiques et positifs pour notre municipalité;

Attendu que l'édifice est inoccupé depuis 2002 et qu'aucun projet n'a vraiment été essayé à l'intérieur de ses murs depuis ce temps;

Attendu que la Coopérative de solidarité en développement local de Saint-Ferdinand (COSODÉLO) semble présenter un projet d'occupation et conservation renouvelée dans le cadre de l'économie sociale du Québec et que cette approche est envisagée pour la première fois;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand appuie les démarches de la COSODÉLO qui se propose d'agir comme l'agent coopératif en charge de susciter l'implantation de plusieurs coopératives et entreprises dans l'édifice de l'ex-hôpital St-Julien de Saint-Ferdinand en vue de susciter et développer un projet de conservation et d'occupation renouvelée pour les bâtiments excédentaires de l'ex-hôpital Saint-Julien situé à Saint-Ferdinand. Il est entendu que la municipalité de Saint-Ferdinand poursuit les démarches entreprises pour acquérir le réseau d'aqueduc du bâtiment St-Julien avec tous les immeubles et installations (sources, puits artésiens, réservoirs), tous les terrains et servitudes pour la conduite d'eau jusqu'au bâtiment St-Julien, les terrains et servitudes pour la conduite secondaire qui descend jusqu'au lac et pouvant alimenter les installations de la buanderie en cas de besoin ou urgence. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-268

Modification de la rémunération du personnel électoral

Attendu que la rémunération du personnel électoral représente un tarif en deçà du salaire minimum;

Attendu qu'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral pour le motif salarial;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de modifier la rémunération du personnel électoral et ce, à compter de ce jour, selon le tableau suivant :

Président d'élection : selon la rémunération du personnel électoral parue dans la Gazette officielle du Québec le 30 juillet 2008

Secrétaire d'élection : les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection

Personnel affecté aux commissions de révision : selon la rémunération du personnel électoral parue dans la Gazette officielle du Québec le 30 juillet 2008

Scrutateur :

Vote par anticipation : salaire minimum en vigueur/h + 25% *

Dépouillement : salaire minimum en vigueur/h + 25%

Jour du scrutin : salaire minimum en vigueur/h + 25%

Secrétaire bureau de vote :
 Vote par anticipation : salaire minimum en vigueur/h *
 Dépouillement : salaire minimum en vigueur/h
 Jour du scrutin : salaire minimum en vigueur/h

* Le personnel du bureau de vote par anticipation affecté au vote itinérant, le cas échéant, a droit à une rémunération supplémentaire égale au tarif horaire établi pour le vote par anticipation.

Primo : salaire minimum en vigueur/h + 10%

Table de vérification :
 Président : salaire minimum en vigueur/h + 25%
 Membre de la table : salaire minimum en vigueur/h + 25%

Tout personnel affecté aux commissions de révision, au vote par anticipation et au scrutin a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 13 \$ pour assister à une séance de formation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-269

Réserves financières

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Paulo Asselin et résolu de réserver à même le budget 2009 les sommes suivantes :

Vidanges des boues :	5 100 \$
Bassins d'épuration :	2 560 \$
Poste de pompage no 1 :	2 435 \$
Poste de pompage no 2 :	8 050 \$
Station 2000 :	3 500 \$
Station 3000 :	1 595 \$
	23 240 \$

et que le comptable fasse la vérification des écritures de transfert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-270

Droit de passage au Club des motoneigistes du lac William

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde au Club des motoneigistes du lac William inc. un droit de passage aux fins de permettre la circulation en motoneige et en véhicule d'entretien sur les sentiers qui passent sur notre territoire, soit vis-à-vis les lots 182, 183, 184 et 185 du rang 4, vis-à-vis les lots 97 et 98 du rang 2, vis-à-vis les lots 6, 7 et 8 du rang 1, le passage de sortie du lac situé sur la route des Chalets (lot no 651-38), le passage de sortie du lac situé sur la route 165 à la hauteur de la route Fréchette et sur la Côte de l'Église pour se rendre aux sentiers de motoneige lorsque la circulation sur le lac est impossible ainsi que sur la route Langlois partant de l'intersection de la route 165 jusqu'au lot 615-2 (Pierre Allaire) sur une distance de 0,4 km et sur la rue Principale partant de l'intersection de la route 165 (au nord du village) jusqu'au lot 619-P (station de pompage du secteur 3000 - Manoir) sur une distance de 0,6 km; que cette permission est accordée pour un an à partir du 14 septembre 2009 et que le maire Donald Langlois et la directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer les documents requis. Il est de plus résolu que la signalisation pour ces traverses soit conforme aux normes du ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-271 Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu de renouveler l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2010 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 438.65 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-272 Contrat de service (bibliothèque)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter le contrat de service pour le soutien technique informatique des deux ordinateurs de la bibliothèque auprès de CPU Service inc. au montant de 490 \$ plus taxes et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-273 Plan préliminaire intersection nouvelle rue et route 165

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de Fréchette LGL au montant forfaitaire de 8 232 \$ plus taxes pour la préparation d'un plan préliminaire contenant les détails de la géométrie de la nouvelle intersection de la nouvelle rue avec la route 165. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-274 Soumission entretien d'hiver secteur Domaine Carey Douville

Considérant que le conseil municipal a demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Domaine Carey Douville;

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une seule soumission et qu'elle n'est pas conforme;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand rejette la soumission reçue pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Domaine Carey Douville pour les hivers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, soit pour 5 ans. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-275 Entretien d'hiver secteur Domaine Carey Douville

Considérant que le conseil municipal a demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Domaine Carey Douville;

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une seule soumission qu'elle a dû refuser puisqu'elle n'était pas conforme;

Considérant qu'il n'y a eu qu'une seule soumission sur malgré une invitation adressée à quatre soumissionnaires;

Considérant que le prix est plus bas que 25 000 \$ taxes incluses pour le total des cinq ans de la durée du contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur Domaine Carey Douville;

Considérant que la municipalité a déjà rejeté la soumission faisant partie d'un processus de soumission sur invitation;

Considérant que la municipalité ne retournera pas en processus de soumission;

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand octroie le contrat à Steven Lambert pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Domaine Carey Douville pour les hivers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, soit pour 5 ans comme suit (prix forfaitaire par année) :

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	TOTAL/KM
2009-2010	4 000.00 \$	200.00 \$	315.00 \$	4 515.00 \$	4 104.54 \$
2010-2011	4 200.00 \$	210.00 \$	330.75 \$	4 740.75 \$	4 309.77 \$
2011-2012	4 400.00 \$	220.00 \$	346.50 \$	4 966.50 \$	4 515.00 \$
2012-2013	4 600.00 \$	230.00 \$	362.25 \$	5 192.25 \$	4 720.23 \$
2013-2014	4 800.00 \$	240.00 \$	378.00 \$	5 418.00 \$	4 925.45 \$

Et que le maire Donald Langlois et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-276

Soumission entretien d'hiver stationnement secteur ex-Vianney

Considérant que le conseil municipal a demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien d'hiver des stationnements situés au 537 et 541 route de Vianney;

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une soumission et qu'elle est conforme;

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Clermont Tardif et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte la soumission de la compagnie 9015-3032 Québec inc. appartenant à Donald et Stéphane Daigle possédant une police d'assurance au nom de 9015-3032 inc. (Donald Daigle) pour un montant de 2 000 000 \$ pour l'entretien des stationnements situés au 537 et 541 route de Vianney pour les hivers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, soit pour 5 ans comme suit (prix forfaitaire par année) :

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	
2009-2010	2 000.00 \$	100.00 \$	157.50 \$	2 257.50 \$	
2010-2011	2 000.00 \$	100.00 \$	157.50 \$	2 257.50 \$	
2011-2012	2 000.00 \$	100.00 \$	157.50 \$	2 257.50 \$	
2012-2013	2 000.00 \$	100.00 \$	157.50 \$	2 257.50 \$	
2013-2014	2 000.00 \$	100.00 \$	157.50 \$	2 257.50 \$	

Et que le maire Donald Langlois et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-277

Soumission entretien d'hiver des chemins - secteur urbain

Considérant que le conseil municipal a demandé des soumissions publiques pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur urbain;

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une soumission et que celle-ci est conforme;

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte la soumission de Transport Breton Lamontagne inc. situé au 1020 rue Principale à Saint-Ferdinand pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur urbain pour les hivers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, soit pour 5 ans comme suit (prix forfaitaire par année) :

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	TOTAL/KM
2009-2010	51 270.00 \$	2 563.50 \$	4 037.51 \$	57 871.01 \$	5 041.03
2010-2011	52 552.00 \$	2 627.60 \$	4 138.47 \$	59 318.07 \$	5 167.08
2011-2012	53 886.00 \$	2 693.30 \$	4 241.95 \$	60 801.25 \$	5 296.28
2012-2013	55 212.00 \$	2 760.60 \$	4 347.95 \$	62 320.55 \$	5 428.62
2013-2014	56 592.00 \$	2 829.60 \$	4 456.62 \$	63 878.22 \$	5 564.30

Et que le maire Donald Langlois et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-278

Soumission entretien d'hiver des chemins - secteur rural

Considérant que le conseil municipal a demandé des soumissions publiques pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur rural et le rang 1 d'Inverness;

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une soumission et que celle-ci est conforme;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte la soumission de Transport Breton Lamontagne inc. situé au 1020 rue Principale à Saint-Ferdinand pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur rural et du rang 1 d'Inverness pour les hivers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, soit pour 5 ans comme suit (prix forfaitaire par année) :

SECTEUR RURAL

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	TOTAL/KM
2009-2010	277 497 \$	13 874.85	21 852.89	313 224.74	3 497.37
2010-2011	284 434 \$	14 221.70	22 399.18	321 054.88	3 584.80
2011-2012	291 545 \$	14 577.25	22 959.17	329 081.42	3 674.42
2012-2013	298 833 \$	14 941.65	23 533.10	337 307.75	3 766.28
2013-2014	306 303 \$	15 315.15	24 121.36	345 739.51	3 860.42

RANG 1 INVERNESS

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	TOTAL/KM
2009-2010	9 361.00 \$	468.05 \$	737.18 \$	10 566.23 \$	7 712.58
2010-2011	9 596.00 \$	479.80 \$	755.69 \$	10 831.49 \$	7 906.20
2011-2012	9 835.00 \$	491.75 \$	774.51 \$	11 101.26 \$	8 103.11
2012-2013	10 081.00 \$	504.05 \$	793.88 \$	11 378.93 \$	8 305.79
2013-2014	10 333.00 \$	516.65 \$	813.72 \$	11 663.37 \$	8 513.41

Et que le maire Donald Langlois et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-279

Entretien d'hiver de l'intersection de la route Dussault

Attendu que la délimitation de certaines parties des territoires de la municipalité de Saint-Ferdinand et de la municipalité d'Irlande est contiguë;

Attendu que l'entretien du réseau routier en saison hivernale peut devenir difficile lorsqu'il y a chevauchement des municipalités dans une même intersection;

Attendu que l'entrepreneur des chemins d'hiver de la municipalité de Saint-Ferdinand doit passer par l'intersection de la route Dussault pour aller faire l'entretien de nos routes;

Attendu que la distance à entretenir est d'environ 0.09 kilomètre;

Attendu qu'il est préférable que ce soit le même entrepreneur qui entretienne cette intersection;

Attendu que l'entrepreneur devra faire l'entretien de cette intersection de la même façon qu'il est stipulé au devis spécifique de la municipalité de Saint-Ferdinand;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand confie l'entretien d'hiver à son entrepreneur de chemin d'hiver pour la durée de son contrat, soit jusqu'à la saison froide de 2013-2014 de l'intersection de la route Dussault, d'une distance approximative de 0.09 kilomètre située sur le territoire de la municipalité d'Irlande au taux soumissionné au contrat;

Qu'une entente soit signée entre les deux municipalités pour les modalités visant l'entretien hivernal de l'intersection de la route Dussault et du paiement des dépenses reliées à cette opération et ce, pour les saisons 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, soit pour une durée de 5 ans;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la municipalité de Saint-Ferdinand et la municipalité d'Irlande relative à l'entretien hivernal de l'intersection de la route Dussault d'une distance approximative de 0.09 kilomètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-280 Budget supplémentaire OMH de Saint-Ferdinand

Considérant que les coûts pour la réfection et le réaménagement du stationnement et des aires de circulation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand sont plus élevés que ceux prévus;

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver le budget supplémentaire 2009 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand au montant de 19 600 \$ dont la part supplémentaire de la municipalité représente 1 960 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-281 Politique des mesures incitatives CDPE

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le conseil municipal reçoit favorablement le projet de politique intitulé *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* de la Corporation de développement économique de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-282 Réclamation de Bell Canada

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de payer la franchise de 1 000 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec pour la réclamation de Bell du 24 avril 2009 au montant de 2 578.55 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-283 Appui à Sylvie Lessard (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que ce dossier est présenté pour une 2^e fois au conseil de la municipalité puisqu'une première demande avait été faite pour le même terrain mais avec une plus grande étendue en 1991 et que la décision rendue par la CPTAQ pour l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture sur le lot 619-P du rang 8 sur une superficie

de 65 947 pieds carrés a été accepté par la décision no 27350-181717;

Attendu que la CPTAQ dans ces observations au deuxième volet « indiquait que l'autorisation recherchée n'apporterait pas de contrainte en ce qui concerne l'application des lois et règlements en matière d'environnement puisque l'on ne retrouve pas de bâtiment agricole actif à proximité du terrain visé ». Cette réalité est toujours présente;

Attendu que la demande initiale concernait l'agrandissement de son emplacement commercial qui était un commerce de location et de vente d'équipements sportifs;

Attendu que depuis ce temps, l'utilisation est demeurée commerciale par du stationnement pour le Manoir du Lac William dont Marcel Lessard est copropriétaire;

Attendu que le terrain visé s'inscrit dans un milieu mixte où l'on retrouve un développement linéaire de part et d'autre des parties demandées, un secteur urbain et de villégiature au sud de la route (secteur en zone non agricole);

Attendu que la demande concerne la construction d'une résidence qui servira à une copropriétaire du Manoir du lac William qui doit être disponible à tout heure de la journée;

Attendu que le propriétaire actuel, M. Marcel Lessard, copropriétaire du Manoir du lac William prendra sa pré-retraite ultérieurement et ne sera pas aussi présent pour répondre aux demandes du Manoir du lac William;

Attendu que le secteur visé a déjà le service d'égout;

Attendu qu'il n'y aurait pas de conséquences sur les activités agricoles puisque cette partie longeant la rue Principale est résidentielle et commerciale et qu'à ce jour aucune contrainte n'a été décelée;

Attendu que la demande correspond à la vision de développement de la municipalité de Saint-Ferdinand pour ce secteur et qu'il n'y aurait aucun effet pour l'application des lois et règlements;

Attendu que la municipalité a fait une recherche pour identifier les espaces appropriés disponibles et conformes à la réglementation municipale en vigueur actuellement et que le nombre est d'environ 35;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu qu'en tenant compte des critères de l'article 62 et de l'article 58.2, le conseil municipal de Saint-Ferdinand est favorable à la demande de Madame Sylvie Lessard pour l'aliénation du terrain visée, d'une superficie de 2000 mètres carrés pour une utilisation résidentielle auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-284

Rapport du contremaître des travaux publics

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter le rapport de voirie d'août 2009 tel que présenté par Mike Gagnon, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-285

Rapport de l'inspecteur en environnement et permis

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'août 2009 tel que présenté par Sylvie Tardif, en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les ± 30 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2009-09-286

Présentation des comptes

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'août 2009 tels que présentés pour un montant de 180 906.41 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-09-287

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la présente séance soit levée à 21h55. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière